

Formation Professionnelle

**VeriSelect**



CERTIFICATION DE SERVICES

Dossier d'Accréditation : 13147 (0-9-04) du 01/03/2010  
Dip n° 10 10 0 0 0 0 0



# CATALOGUE ET GUIDE DES FORMATIONS

## SAISON 2019-2020





## *... accédez à la formation FFKMDA*

<i>1 – Avant propos.....</i>	<i>3</i>
<i>2 - La filière de formation.....</i>	<i>4</i>
<i>3 – Les dispenses de formation.....</i>	<i>5</i>
<i>4 – L’attestation de secourisme.....</i>	<i>8</i>
<i>5 – Procédure de validation d’affiliation.....</i>	<i>9</i>
<i>6 – Présentation des formations fédérales.....</i>	<i>11</i>
<i>7 – Présentation de la formation professionnelle.....</i>	<i>17</i>
<i>8 – L’équipe du service formation.....</i>	<i>22</i>
<i>9 – Les referents régionaux .....</i>	<i>23</i>

# 1. AVANT PROPOS

La formation est la clé de voûte de toute structure souhaitant un développement homogène associant les notions de polyvalence éducative et performance sportive.

Pour ce faire, le département Formation de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française des Sports de Contact et Disciplines Associées propose un panel de formations qualifiantes dans les domaines pédagogiques, techniques et administratifs accessible à tous les licenciés de la fédération quelques soient leur fonction.

Les diplômes sont mis en place par la Fédération dans le cadre de l'article L.211-2 et L.211-3 du code du sport.

Sur le plan pédagogique, pas moins de 6 diplômes sont proposés, 3 de niveau fédéral et 3 diplômes d'Etat. Pour les premiers cités, le BMF1° permet l'initiation auprès de tous les publics sans notion de spécialité. Il s'agit d'un diplôme pluridisciplinaire axé sur l'apprentissage des valeurs éducatives et l'initiation aux activités pugilistiques auprès de tous les publics. Le BMF2°, quant à lui, développera les compétences de son titulaire sur les notions d'animation et de développement dans la mention choisie. Le BMF3° permet l'encadrement des activités pugilistiques relevant des sports de contact en toute autonomie.

Les diplômes d'Etat (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) permettront à leur titulaire de pouvoir enseigner l'activité contre rémunération après une formation passionnante reconnaissant des compétences techniques et pédagogiques avérées dans le niveau choisi.

Des attestations pédagogiques permettent de compléter ce panel de formation et ainsi offrir un plus large domaines de compétences pour les moniteurs ou éducateurs.

Par ailleurs, les dirigeants souhaitant approfondir leurs connaissances dans le domaine administratif pourront accéder à la valise pédagogique sur notre site [www.ffkmda.fr](http://www.ffkmda.fr) rubrique formation.

Ce catalogue et guide formation a pour vocation de présenter l'ensemble des formations avec toutes les indications indispensables à leur bon déroulement. Les responsables de structures pourront donc sensibiliser et orienter de manière efficace les licenciés souhaitant intégrer un cursus de formation.

Bonne recherche de formations ...

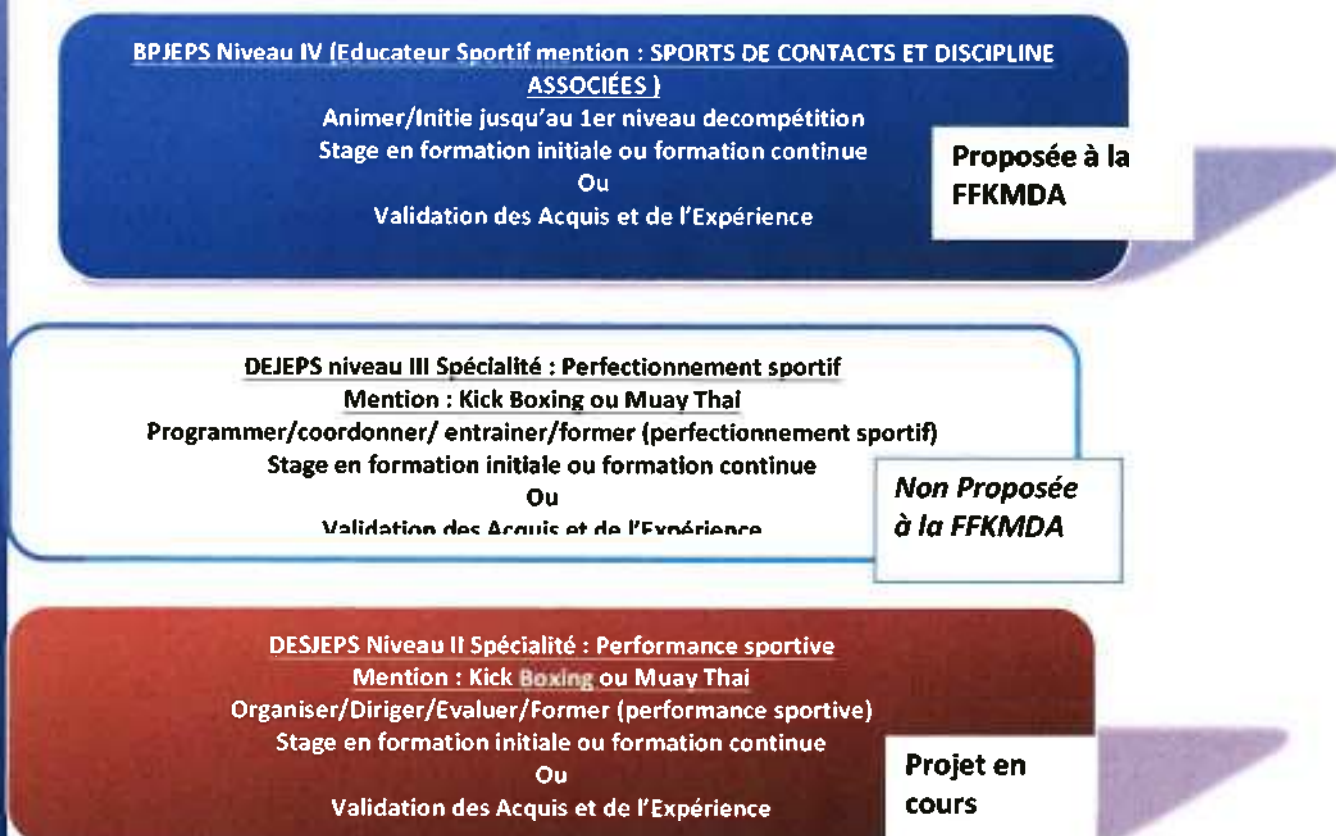


### 3. La filière de formation

#### 1/ La filière de formation au monitorat de la Fédération Française de Kick Boxing, Muaythai et Disciplines Associées



#### 2/ La filière de formation professionnelle des disciplines relevant de la délégation de la Fédération Française de Kick Boxing, Muay Thai et disciplines associées



### 3. Les dispenses de formation au sein du service formation de la FFKMDA

La multiplication des offres de formation nécessite une individualisation des parcours de formation.

Par conséquent, vous trouverez ci-dessous des tableaux explicatifs, des diplômes ouvrant droit à une dispense de formation ou à une actualisation.

**NB : En conformité avec l'arrêté du 29 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 9 juillet 2002 portant création de la spécialité « activités pugilistiques » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport l'arrêté du 29 décembre 2011, des modifications ont été opérées concernant le traitement des équivalences**

**Suite au changement de nom de la fédération (FFSCDA en FFKMDA), les anciens diplômes délivrés en FFSCDA (jusqu'au 31 Juillet 2015), restent valables et ne feront pas l'objet d'une réédition sous la nouvelle appellation ( FFKMDA).**

**Liste des diplômes ouvrant droits à une dispense de formation du BMF1**  
**Présentation obligatoire de son attestation de secourisme son N° de licence FFKMDA de la saison en cours**

<b>DIPLOMES DETENUS</b>	<b>EST DISPENSÉ DU</b>
BEES ou BPJEPS boxe Anglaise	<b>B M F 1 °</b>
BPJEPS APT, AGFF, LTP	<b>B M F 1 °</b>
CQP ALS	<b>B M F 1 °</b>
Titulaire du tronc commun du BEES	<b>B M F 1 °</b>
Licence STAPS	<b>B M F 1 °</b>
DIF MUAYTHAI (FMDA) jusqu'à Juin 2014 non signé par un cadre d'Etat. DIF BOXE THAI (FBT) jusqu'à 2000	<b>B M F 1 °</b>
BMF FULL CONTACT (FFFCDA) jusqu'à Mai 2014 ;	<b>B M F 1 °</b>
DAF ou DIF KARATÉ (FFKDA)	<b>B M F 1 °</b>
Diplômes Fédéraux de moniteur de la FFJ, FFL, FSGT, FFST	<b>B M F 1 °</b>
Certificat de Moniteur AMCX (FAEMC)	<b>B M F 1 °</b>

**Les bénéficiaires d'une dispense BMF 1° obtiennent, sur demande d'affiliation de leur structure, une attestation temporaire d'enseignement valable pendant la saison sportive (1er septembre – 31 août). Pendant cette durée la structure doit faire en sorte que le moniteur licencié désigné obtienne le BMF 2°.**

Liste des diplômes ouvrant droits à une actualisation\* de droit du BMF2

*\*Le candidat doit obligatoirement fournir le diplôme, une attestation de secourisme et son N° de licence FFKMDA de la saison en cours*

DIPLOMES DETENUS	OBTIENT
BMF FULL CONTACT (FFC) signé par un cadre d'Etat entre 2000 et 2008 (( <u>Dominique Rousset</u> ou <u>Jean Michel Raymond</u> ).	<b>BMF 2° KICKBOXING</b>
BMF ENERGIE FULL (FFC) signé par un cadre d'Etat ( <u>Dominique Rousset</u> ou <u>Jean Michel Raymond</u> ) entre 2000 et 2008	
<u>Monitorat</u> ou <u>CQP</u> ou <u>BEES</u> ou <u>BPJEPS</u> ou <u>DEJEPS</u> ou <u>DESJEPS</u> de <u>SAVATE</u> <u>boxe Française</u>	
<u>BEES</u> ou <u>DEJEPS</u> ou <u>DESJEPS</u> <u>Karaté</u>	
<u>BFE KICKBOXING</u> (FFKB) jusqu'à Mai 2008	
DIF MUAYTHAI (FFMDA, FMDA) de Août 2000 à <u>Novembre 2006</u> (car présence de <u>Cadre d'Etat</u> durant cette période ; <u>Hervé Bruandet</u> et/ou <u>Eric Ekambi</u> )	<b>BMF 2° BOXE THAI- MUAYTHAI</b>
<u>Diplôme Fédéral 2<sup>ème</sup> degré d'entraîneur</u> option sambo de la FF Lutte	<b>BMF 2° PANCRACE</b>
<u>Diplôme d'instructeur fédéral de sambo</u> délivré par la FF Lutte	
<u>Diplôme d'instructeur fédéral Sambo</u> de la FFST	
<u>DEJEPS Wushu</u> , <u>CQP APAM</u> , <u>AMCX</u> et <u>Certificat de Moniteur AMCX</u> (FFWAEMC) signé par un cadre d'Etat entre 2005 et 2014	<b>BMF 2 SANDA-BOXE CHINOISE</b>
<u>Diplôme MIP</u> ou <u>EPMS</u> ( <u>diplôme de l'armée</u> et de la gendarmerie)...	<b>BMF 2° CONTACT DEFENSE</b>
<u>Diplôme AAPP</u> ou <u>TSI</u> ( <u>diplôme de la police Nationale</u> )...	

**Il est indispensable de s'approprier les contenus BMF 1° et 2° avant d'entrer en formation BMF 3°. Un support de mise à jour intitulé "Support de mise à niveau" est disponible sur notre site en rubrique formation.**

## Démarches pour effectuer votre demande :

Pour toute demande de dispense ou d'actualisation, la personne doit obligatoirement envoyer en un seul mail : son diplôme , son attestation de secourisme (BNS ou AFPS ou SST Recyclé ou PSC 1) et le numéro de licence de la saison en cours à [formation@ffkmda.fr](mailto:formation@ffkmda.fr) . Il faudra préciser en objet la demande : dispense BMF 1° ou équivalence BMF 2° et ATE si besoin pour affiliation.

**Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.**

### 3. Ni dispense ni Equivalence

**Liste des diplômes n'ouvrant pas de droits à une dispense ou équivalence de diplôme FFKMDA**

DIPLOMES DETENUS
Diplômes AFMT (BFMT niv-1, BFMT niv-2, BFMT niv-3), Diplômes FMDA après <i>Août 2014</i>
Diplôme WKA (BF1, BF2 , BF3)
Diplôme FKBDA (BFE et autres) après <i>Mai 2008</i>
Diplôme du Comité national de <u>kickboxing</u> (DIF et autres.)
Diplôme de Fédération Internationale
<i>Ce listing n'est pas exhaustif, la plupart des diplômes d'organismes non reconnus y sont Intégrés</i>

## 4. L'attestation de secourisme

Pour entrer en formation BMF 1° ou faire une demande d'équivalence, vous devez obligatoirement être titulaire d'une attestation de secourisme et la fournir au moment de votre demande.

Voici la liste des attestations de secourisme acceptée pour entrer en formation :

- L' ATTESTATION DE FORMATION AU PREMIER SECOURS (AFPS)
- LE BREVET DE BRANCARDIER SECOURISTE,
- LE BREVET DE SECOURISTE DE LA PROTECTION CIVILE,
- LE SAUVETEUR SECOURISME DU TRAVAIL (SST) RECYCLÉ
- LE PREVENTION ET SECOURS CIVIQUE DE NIVEAU 1 (PSC1)
- L' ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE NIVEAU 2 (AFGSU 2)

### Dispense de l'attestation de formation aux premiers secours\* :

Par note d'information n° 394/DSC8 du 25 mars 1993, il a été admis que : « la dispense de l'attestation de formations aux premiers secours était accordée aux détenteurs du diplôme d'État dans les disciplines suivantes » :

- médecine
- vétérinaire
- sage-femme
- chirurgien-dentiste
- pharmacie
- infirmier et infirmière

*\*Circulaire du 15 novembre 2002 relative aux formations aux premiers secours du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES*

**NB : Les diplômes ou attestations de secourisme doivent être lisibles.**



Les attestations d'initiation lors de la journée d'appel à la défense et les attestations de participation ou de présence ne sont pas valables **(Seules les attestations de réussite sont valables)**



## 5. Procédure de validation du dossier d'affiliation pour le moniteur

Comme il est stipulé dans nos procédures d'affiliation au sein de la FFKMDA, le moniteur doit être titulaire au moins d'un **Brevet de Moniteur Fédérales 2° (BMF2°)** délivré par la FFKMDA ou anciennement par l'appellation FFSCDA (jusqu'au 31 Juillet 2015).



### Cas de figure:

Vous ne possédez pas de BMF 2° ou diplôme équivalent.

Afin de vous aider dans votre démarche d'affiliation, vous trouverez ci-dessous le guide d'explication:

### 1er CAS

Votre moniteur de club possède un ou des diplôme(s) d'autre(s) federation(s) et non signé(s) par un cadre d'Etat ou d'autres disciplines (*se référer au document « les dispenses de formation »*) dans ce cas le moniteur sera dispensé du BMF 1° (*attestation de secourisme à fournir dans tous les cas*).

Deux démarches possibles :

**1<sup>ère</sup> solution** : le moniteur doit **s'inscrire** dans une formation BMF 2° (*voir les dates du calendrier prévisionnel des formations fédérales*) puis nous fournir les photocopies suivantes: **le diplôme (permettant la dispense BMF 1°) et l'attestation de secourisme le dossier d'inscription BMF 2°, le chèque et le mail de confirmation du référent formation de la région choisie,**

le tout à envoyer par mail ([formation@ffkmda.fr](mailto:formation@ffkmda.fr) et [anthony.vieira@ffkmda.fr](mailto:anthony.vieira@ffkmda.fr)) ou par voie postale à FFKMDA Service formation 144 Avenue Gambetta 93170 Bagnolet **et** sur votre espace intranet FFKMDA dans la rubrique diplôme.

Une fois ces documents en possession du service formation ainsi que du service affiliation, nous établirons une attestation temporaire d'enseignement (ATE) ce qui permettra de débloquent votre dossier d'affiliation.

**OU**

**2<sup>ème</sup> solution** : Faire une validation d'acquis de l'expérience pour le BMF 2°.

Vous trouverez le document explicatif sur [www.ffkmda.fr](http://www.ffkmda.fr) rubrique formation puis VAE fédérale.

## 2ème CAS

Votre moniteur **n'a pas de diplôme** permettant d'obtenir une dispense BMF 1° (*se référer au document « les dispenses de formation »*) et une équivalence BMF 2°.

Deux démarches possibles :

**1<sup>er</sup> solution** : le moniteur doit **s'inscrire** dans une formation BMF 1° **ET** BMF 2° (*voir les dates du calendrier prévisionnel des formations fédérales*) puis nous fournir les photocopies :

**les dossiers d'inscriptions BMF 1° et 2°,  
les chèques  
et le mail de confirmation du référent formation de la région choisie,**

des dossiers d'inscriptions , des chèques et le mail de confirmation du référent formation de la région choisie à envoyer par mail ([formation@ffkmda.fr](mailto:formation@ffkmda.fr) et [anthony.vieira@ffkmda.fr](mailto:anthony.vieira@ffkmda.fr)) ou par voie postale à FFKMDA Service formation 144 Avenue Gambetta 93170 Bagnolet **et** sur votre espace intranet FFKMDA dans la rubrique diplôme.

Une fois ces documents en possession du service formation ainsi que du service affiliation, nous établirons une attestation temporaire d'enseignement (ATE) ce qui permettra de débloquent votre dossier d'affiliation.

**2ème solution** : Faire une validation d'acquis de l'expérience pour le BMF 1° et BMF 2°.

Vous trouverez le document explicatif sur [www.ffiikmda.fr](http://www.ffiikmda.fr) rubrique formation puis VAE fédérale.

6. PRESENTATION DES  
FORMATIONS FÉDÉRALES

6. PRESENTATION DES  
FORMATIONS FÉDÉRALES

## Le Brevet de Moniteur Fédéral 1° (BMF1)

**C'est un enseignant bénévole. Il initie, en sécurité, tous les publics sous la responsabilité du BMF2.**

Avec les sept unités de formation qui le constitue, il représente une première qualification dans le domaine de l'enseignement des disciplines sportives relevant de la FFKMDA.

Il agit en toute sécurité vis à vis des licenciés et dans la mise en place pédagogique des exercices.

**Il ne peut en aucun cas ouvrir de club et ne peut coacher en compétition**



### 1/ Les Objectifs de formation

- Maîtriser les connaissances liées à la sécurité des disciplines de la FFKMDA
- Initier aux disciplines de la FFKMDA
- Éduquer aux règles des disciplines de la FFKMDA

### 2/ Pré-requis de formation

- Etre âgé d'au moins 16 ans.
- Etre licencié à la fédération
- Etre titulaire d'une formation de secourisme (AFPS, PSC1, SST, etc.)
- Remplir les conditions de la fiche N°1 du "livret stagiaire".

### 3/ Contenu des UF

UF 1	<b>PEDAGOGIE</b>	Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative; Mobiliser les connaissances nécessaires à l'animation des activités de la FFKMDA Préparer, concevoir et mettre en oeuvre une action d'animation dans les activités de la FFKMDA
UF 2	<b>SECURITÉ</b>	Mobiliser les connaissances liées à la sécurité
UF 3	<b>GESTION ADMINISTRATIVE</b>	Connaître la structure fédérale ; Savoir le fonctionnement d'une association ; Savoir communiquer
UF 4	<b>REGLEMENTATION</b>	Connaître la Réglementation de base
UF 5	<b>ANTI-DOPAGE</b>	Sensibiliser à l'anti-dopage
UF 6	<b>SCIENTIFIQUE</b>	Connaître les généralités du corps humain
UF 7	<b>CITOYENNETÉ</b>	Introduire un projet citoyen
UF 8	<b>STAGE</b>	Proposer une action éducative dans les activités de la FFKMDA

### 4/ Modalités organisationnelles

Le volume horaire de la formation de BMF1° est de 55 heures (dont 20h en club). Les frais d'inscription sont de 300 euros. La validation est effectuée par la direction technique nationale après les différentes certifications.

## Le Brevet de Moniteur Fédéral 2° (BMF2)

C'est un enseignant bénévole, il entraîne en sécurité tous les publics dans sa mention et exerce en autonomie.



Le Brevet du Moniteur Fédéral 2° reconnaît la compétence d'un moniteur maîtrisant les aspects pédagogiques, technico-tactiques et de développement de la mention pugilistique choisie, Kick Boxing et disciplines assimilées, Boxe Thai-Muay Thai et disciplines assimilées, Pancrace et disciplines assimilées, Sanda-Boxe Chinoise et disciplines assimilées, Contact-Défense.

### 1/ Les objectifs de la formation

- Responsabilité pédagogique et technique d'un club
- Coacher en compétition uniquement les assauts - de 18 ans dans sa mention

### 2/ Les pré-requis de la formation

- Être licencié à la FFKMDA
- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être titulaire du Brevet de Moniteur Fédéral 1° (BMF1) délivré par la FFKMDA (Ex-FFSCDA) ou avoir une dispense BMF 1° délivrée par la FFKMDA
- Remplir les conditions de la fiche N°3 du "livret stagiaire".

### 3/ Contenu des UF

UF 9	<b>PEDAGOGIE</b>	Concevoir un cycle d'animation ou d'apprentissage ; Conduire une action d'entraînement dans la discipline de référence ; Maîtriser les outils et les techniques dans la discipline de référence; Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
UF 10	<b>SECURITÉ</b>	Mobiliser les connaissances liées à la sécurité
UF 11	<b>GESTION ADMINISTRATIVE</b>	Connaître l'organisation du sport en France; Créer une association; Développer un projet dans l'activité
UF 12	<b>REGLEMENTATION</b>	Maîtriser les connaissances réglementaires liées aux activités concernées en assaut
UF 13	<b>ANTI-DOPAGE</b>	Connaître les produits dopants
UF 14	<b>SCIENTIFIQUE</b>	Mobiliser les connaissances scientifiques nécessaires à la conduite des activités pugilistiques
UF 15	<b>CITOYENNETÉ</b>	Prise en charge du public QPV et ZRR
UF 16	<b>STAGE</b>	Proposer une action d'entraînement dans les activités de la FFKMDA

### 4/ Modalités de certifications spécifiques

Dans le cadre des disciplines sportives spécifiques (Sanda-Boxe Chinoise et disciplines assimilées, , Contact-Défense), la certification BMF2° n'est accessible que par la voie de la VAEF.

### 5/ Modalités organisationnelles

Le volume horaire de la formation de BMF2° est de 55 heures (dont 20h en club). Les frais d'inscription sont de 300 euros. La validation est effectuée par la Direction Technique Nationale après les différentes certifications.

## **Le Brevet de Moniteur Fédéral 3° (BMF3)**

**C'est un enseignant bénévole, il encadre, en sécurité, tous les publics et exerce en autonomie**

Le Brevet du Moniteur Fédéral 3° « sports de contact » reconnaît la compétence d'un animateur et d'un entraîneur connaissant les aspects pédagogiques et technico-tactiques des disciplines sportives relevant de la FFKMDA. Le (la) titulaire de ce diplôme peut encadrer, en sécurité, toutes les disciplines sportives relevant de la fédération.



### **1/ Les objectifs de la formation**

- Entraîner en sécurité des disciplines de la fédération auprès de tous les publics
- coacher tous les publics dans les compétitions dans toutes les disciplines

### **2/ Les pré-requis de la formation**

- Etre licencié à la FFKMDA
- Etre titulaire d'un BMF2 de la FFKMDA (ou anciennement FFSCDA jusqu'au 31/07/2015)
- Remplir les conditions de la fiche N°5 du "livret stagiaires".

### **3/ Contenu des UF**

UF 17	<b>PEDAGOGIE</b>	Concevoir un cycle d'animation ou d'apprentissage ; Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques; Maîtriser les techniques dans les disciplines de référence
UF 18	<b>SECURITÉ</b>	Mobiliser les connaissances liées à la sécurité des pratiquants
UF 19	<b>GESTION ADMINISTRATIVE</b>	Connaître l'organisation des manifestations publiques de boxe; Rechercher des partenaires pour les projets associatifs; Démarche de demande de subvention publique
UF 20	<b>REGLEMENTATION</b>	Maîtriser les connaissances réglementaires liées aux activités concernées en combat amateur et pro
UF 21	<b>ANTI-DOPAGE</b>	Connaître les démarches de prélèvements
UF 22	<b>SCIENTIFIQUE</b>	Mobiliser les connaissances scientifiques nécessaires à la conduite des activités pugilistiques
UF 23	<b>CITOYENNETÉ</b>	Connaître, comprendre et défendre l'éthique sportive
UF 24	<b>STAGE</b>	Programmer/Conduire une action d'entraînement dans la spécialité

### **4/ Modalités organisationnelles**

Le volume horaire de la formation de BMF3° est de 35 heures (dont 20h en club). Les frais d'inscription sont de 300 euros. La formation et la validation sont effectuées par la direction technique nationale après les différentes certifications.

## La Validation des Acquis et de l'expérience pour les diplômes fédéraux

Avec le temps et les multiples structurations fédérales, certains entraîneurs n'ont pu suivre les formations adéquates permettant de certifier leurs compétences fédérales pour poursuivre leur engagement bénévole.



La fédération, conformément à la réglementation en vigueur, propose une procédure de Validation des Acquis et de l'Expérience pour les licenciés justifiant d'une expérience certaine dans le fonctionnement associatif et l'entraînement d'une ou plusieurs des disciplines relevant de la fédération.

Les compétences peuvent être acquises au cours d'activités bénévoles, salariées ou non salariées. Elles doivent être en rapport avec le brevet fédéral pour lequel la demande est déposée

La VAE peut donner lieu à l'attribution de la totalité d'un diplôme. En cas de validation partielle, le jury peut fixer les modalités d'un contrôle complémentaire.

### Diplômes concernés

L'article L211-2 du code du sport précise que, pour l'exercice d'une activité bénévole, les diplômes fédéraux peuvent être obtenus par la VAE. Pour la FFKMDA, les diplômes concernés sont :

- Brevet de moniteur fédéral 1°
- Brevet de moniteur fédéral 2° (mention Kick boxing, Muaythai, Pancrace, boxe chinoise ou contact défense)
- Brevet de moniteur fédéral 3°

### Commission de validation

Le jury est constitué :

- Du membre du comité directeur en charge de la commission FORMATION
- Du Directeur Technique National
- Du Responsable formation
- D'un membre de la commission formation spécialiste de la discipline demandée.

### Conditions de recevabilité d'une demande de VAE

Le candidat doit :

- Justifier d'au moins 3 ans d'expérience en qualité d'initiateur, animateur et/ou entraîneur
- Justifier d'une attestation de secourisme
- Transmettre la photocopie d'une pièce d'identité officielle (CI, Passeport, permis de conduire...)
- Etre licencié à la FFKMDA dans la saison en cours
- Joindre un chèque de 500 euros à l'ordre de la FFKMDA correspondant au traitement de la demande et à l'envoi du diplôme en cas de réussite.
- transmettre le dossier ci-dessous dûment rempli au moins 3 semaines avant la date du jury. (Vous trouverez le document explicatif sur [www.ffkmda.fr](http://www.ffkmda.fr) rubrique formation).

**Si le dossier est incomplet, le secrétariat formation retourne le dossier sans qu'il soit étudié par le jury.**

**Particularités des prerogatives d'exercice des titulaires du BMF 1°, BMF 2° delivrés avant le 31 Août 2016 :**

- ***Pour les BMF 1° :***

Il maintiennent les prerogatives de départ, c'est à dire qu'ils peuvent coacher en compétition éducative assaut - 18 ans uniquement pour une durée de 3 ans. Passé ce délai, ils devront effectuer une formation BMF 2° comme il est stipulé dans les nouvelles prerogatives du BMF 2°.

- ***Pour les BMF 2° :***

Il maintiennent les prerogatives de départ, c'est à dire qu'ils peuvent coacher tous les publics dans les compétitions dans sa mention pour une durée de 4 ans. Passé ce délai, ils devront effectuer une formation BMF 3° comme il est stipulé dans les prerogatives du BMF 3°.



7. PRESENTATION DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE

FORMATION PROFESSIONNELLE  
7. PRESENTATION



# BPJEPS Educateur Sportif

Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Educateur Sportif

Mention Sports de Contact et Disciplines Associées

UC 1 ET UC 2

## Le métier

L'appellation habituelle du métier est celle d'Éducateur(trice) sportif(ve), entraîneur (ou moniteur) en sports de contact et disciplines associées.



## Où exerce-t-il ?

Collectivité territoriale ; - association sportive ; - association de jeunesse et d'éducation populaire ; - organisme de vacances ; - structure d'animation périscolaire ; - milieu scolaire et universitaire ; - salle de remise en forme ; - Yole municipale des sports ; - comité d'entreprise ; - structure privée de loisirs ; - accueil collectif de mineurs ; - Yabissements de santé ; - centres de prévention.

## Conditions d'accès à la formation

- Être âgé de 18 ans
- Être titulaire du BMF 2° ( donne équivalence UC 3) et du BMF 3° (donne équivalence UC 4) de la FFKMDA (anciennement FFSCDA)
- Satisfaire aux tests de sélection
- Satisfaire aux tests techniques d'exigences préalables ■ Contrôle en formation
- Être titulaire d'un certificat médical conforme ■ la réglementation en vigueur
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  - Ç prévention et secours civiques de niveau 1 È (PSC1) ou Ç attestation de formation aux premiers secours È (AFPS) ;
  - Ç premiers secours en Yquipe de niveau 1 ou de niveau 2 È (PSE 1 ou PS2) en cours de validifY;
  - Ç attestation de formation aux gestes et soins d'urgence È (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validifY;

## Contenu et déroulement

Formation continue parcours incomplet: UC 1 (Encadrer tout public dans tout lieu et toutes structures) et UC 2 (Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure) : 180h en Centre de Formation dont 84h en cours et 96h en FOAD (Formation Ouverte A Distance) par internet sur plateforme et 210 h de stage en structure + 1h de certification.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Epreuves de selection

Epreuve Écrite (lecture, compréhension, dissertation et argumentation)

QCM

Epreuve Écrite de motivation

## Coût de la formation

- Droit d'inscription: 150 €
- Coût de formation:

## Moyens pédagogiques

- Formation en salle de cours
- Formation Ouverte à Distance (*par internet sur plateforme*)
- Stage en structure et tuteur
- Être équipé d'un ordinateur portable

## Nombre de place

8 minimum et 20 maximum

## Certifications

Délivrée par le Ministère des Sports  
Diplôme Professionnel de Niveau IV

## Contacts

### FFKMDA Service formation

144 Avenue Gambetta

93170 BAGNOLET

01.84.21.00.13

[formation@ffkmda.fr](mailto:formation@ffkmda.fr)

[anthony.vieira@ffkmda.fr](mailto:anthony.vieira@ffkmda.fr)

## Contenu des Exigences Préalables

Le (la) candidat(e) doit être capable de réaliser un assaut technique de trois reprises de 2 minutes en s'écroulant avec un partenaire, en kick boxing ou en muaythai

## Modalités d'inscription et Dates

- Le dossier d'inscription et les dates de formations peuvent être téléchargés sur notre site [www.ffkmda.fr](http://www.ffkmda.fr) rubrique formation. Le dossier d'inscription doit être retourné au service formation de la FFKMDA par voie postale avant la date limite indiquée

## Financements

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle.

- **Jeune de 18 à 26 ans:** Missions locales
- **Demandeur d'emploi:** Pôle emploi
- **Salarié:** Service du personnel de l'entreprise, Organisations professionnelles, Fonds d'assurance formation, compte de formation pro
- **Licencié d'un club:** Direction départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, Association sportive du demandeur



BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT  
SPECIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF À MENTION SPORTS DE CONTACT ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

**ANNEXE VI**

MODIFIÉE PAR ARRÊTÉ DU 28 FÉVRIER 2017 ART.1<sup>ER</sup> (J.O.R.F DU 10 MARS 2017)

*DISPENSES ET EQUIVALENCES*

1- La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée de test technique préalable à l'entrée en formation, de la vérification des exigences préalables permettant la mise en situation professionnelle et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité Éducateur sportif à mention Sports de contact et disciplines associées, suivants :

	Dispense du test technique préalable à l'entrée en formation	Dispense de vérification des exigences préalables permettant la mise en situation professionnelle	UC1	UC2	UC3 mention « sports de contact et disciplines associées »	UC4 mention « sports de contact et disciplines associées »
Brevet de moniteur fédéral 1 <sup>er</sup> degré (BMF1 <sup>o</sup> ) délivré par la FFKMDA* ou délivré avant le 31 juillet 2015, par la Fédération française des sports de contact et disciplines associées.	X					
Brevet de moniteur fédéral 2 <sup>o</sup> (BMF2 <sup>o</sup> ) délivré par la FFKMDA* ou délivré avant le 31 juillet 2015, par la Fédération française des sports de contact et disciplines associées.	X	X			X	
Brevet de moniteur fédéral 3 <sup>o</sup> (BMF3 <sup>o</sup> ) délivré par la FFKMDA* ou délivré avant le 31 juillet 2015, par la Fédération française des sports de contact et disciplines associées.	X	X				X
BPJEPS spécialité « activités pugilistiques » mention « sports de contact : full-contact, kick-boxing, muaythai ».	X	X	X	X	X	X
BPJEPS spécialité « activités pugilistiques » mention « full-contact » ou mention « kick-boxing » ou mention « muaythai ».	X	X	X	X	X	
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC1, UC 2, UC3, UC4)			X	X		

\*Fédération française de kick boxing, muay thai et disciplines associées

## ANNEXE IV

### EXIGENCES PRÉALABLES A L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'acquies la mention « sports de contact et disciplines associées È du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif È.

**Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « sports de contact et disciplines associées » sont les suivantes :**

Le(la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  - « prévention et secours civiques de niveau 1 È (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours È (AFPS) ;
  - « premiers secours en équipe de niveau 1 È (PSE 1) en cours de validité ;
  - « premiers secours en équipe de niveau 2 È (PSE 2) en cours de validité ;
  - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence È (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
  - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) È en cours de validité
- présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « sports de contact et disciplines associées È datant de moins de trois mois à la date de l'entrée en formation ;

Et,

➤ être capable de satisfaire au test technique suivant :

Le(la) candidat(e) doit être capable de réaliser un assaut technique de trois reprises de 2 minutes en s'effort avec un partenaire, en kick boxing ou en muay thaï.

Le test est évalué par le directeur technique national, ou son représentant, de la Fédération française de kick boxing, muay thaï et disciplines associées ou, par un expert désigné par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS).

- **Dispense du test technique à l'entrée en formation :** les qualifications permettant au candidat d'être dispensé du test technique à l'entrée en formation sont mentionnées en annexe VI « dispenses et équivalences È.

**Toute l'équipe du service formation est à votre disposition pour répondre à toutes vos demandes en matières de formation liées à nos disciplines. Ainsi, vous orientez vers un parcours de formation le plus adapté en fonction de votre situation.**



**PATRICE SANTERO**

Vice Président en charge de la commission formation

06.08.35.09.89 – patricesantero@orange.fr



**ANTHONY VIEIRA**

Responsable du service formation

06.11.76.60.29 – anthony.vieira@ffkmda.fr



**ANGÉLIQUE MONARD**

Assistante du service formation

01.84.21.00.13 – formation@ffkmda.fr



**ADRESSE COURRIER**

FFKMDA Service formation

36/38 rue Malmaison 93170 BAGNOLET

## 9. Les référents formation

Grandes régions	Référents formation
GRAND EST	<b>LARTISIEN CHRISTOPHE</b> C.R.A.M@wanadoo.fr 06 19 44 28 55 
PACA	<b>LAURENT CARRER</b> 
OCCITANIE	<b>BERNARD CHRISTOPHER</b> christopher.bernard@hotmail.fr 06 09 47 84 69 
NOUVELLE AQUITAINE	<b>KABALA PASCAL</b> kabala.pascal@orange.fr 06 81 15 32 12 
NORMANDIE	<b>LEBAILLIF GILLES</b> 
HAUT DE FRANCE	<b>liguenormandie.ffkmda@orange.fr</b> 06 24 02 28 92 
ILE DE FRANCE	<b>FARJALAH RIAD</b> riadthai@yahoo.fr 07 60 39 69 17 
AUVERGNE RHONE-ALPES	<b>HODIEUX Aurélien</b> aurelien.hodieux@free.fr 06 07 98 88 36 
BRETAGNE CENTRE PAYS DE LOIRE	<b>Frédéric CHAMPAGNE</b> fred.champagne07@orange.fr 06 29 12 25 75 

« *L'homme n'est rien  
que son projet* » J.P Sartre



**Fédération Française de Kick Boxing  
Muaythai & Disciplines Associées**  
Service Formation

*36-38 rue Malmaison – 93170 BAGNOLET*

☎ 01.84.21.00.13

<http://www.ffkmda.fr>

*Rubrique formation*

